



**CONCOURS EXTERNE DES 07, 08 ET 09 JANVIER 2009
POUR L'EMPLOI D'INSPECTEUR STAGIAIRE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 4)

OPTIONS A, B, C et D

OPTION A : page 2

OPTION B : page 2

OPTION C : page 2

OPTION D : page 2

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options de la présente épreuve, votre copie sera notée 0/20.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie l'option dans laquelle vous allez composer, ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

L'usage de la calculatrice, d'un convertisseur, de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est interdit. **Toute fraude ou tentative de fraude** constatée par la commission de surveillance **entraînera l'exclusion du concours.**

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure.**

Le présent document comporte 2 pages numérotées.

**AU CHOIX DU CANDIDAT, CE CHOIX ÉTANT PRÉCISÉ LORS DU DÉPÔT DE
LA DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURIR**

*** * ***

**OPTION A : DROIT CONSTITUTIONNEL, DROIT ADMINISTRATIF ET
LIBERTÉS PUBLIQUES**

Le conseil constitutionnel : acteur juridique ou politique ?

OPTION B : INSTITUTIONS, DROIT ET POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

**Quelle est la place du parlement européen dans le cadre institutionnel de
l'Union Européenne ?**

OPTION C : DROIT DES AFFAIRES

La constitution en SA présente-t-elle encore un intérêt ?

OPTION D : DROIT PÉNAL

Principes et limites de la responsabilité pénale